

DE L'UTILITÉ D'UN ARCHITECTE POUR superviser vos travaux de rénovation

L'INTÉRÊT DE FAIRE APPEL À UN ARCHITECTE POUR CONSTRUIRE UNE MAISON NEUVE NE VOUS A SANS DOUTE PAS ÉCHAPPÉ, MAIS DANS LE CAS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION, PLUS RARES SONT LES PARTICULIERS QUI RETIENNENT SES SERVICES. ET POURTANT, CE PROFESSIONNEL ENGAGÉ CONTRACTUELLEMENT À VOTRE ÉGARD EST À MÊME DE PRÉSERVER VOS INTÉRÊTS FACE À DES CORPS DE MÉTIERS QUI RECONNAISSENT SON EXPERTISE, ET AINSI VOUS ÉVITER BIEN DES DÉSAGRÈMENTS POTENTIELS.



Architecte diplômé DPLG à Marseille en 1981, **Bernard Fauroux** a bien voulu partager son expérience avec «Réussir son Habitat» et expliquer à nos lecteurs les services qu'un professionnel tel que lui est à même de leur rendre.

RSH : *Quel est le rôle de l'architecte dans le cadre d'un chantier de rénovation ?*

RSH : *Qu'est-ce qui distingue l'architecte du coordinateur de travaux ?*

B.F : L'architecte peut se comparer à un chef d'orchestre chargé de faire jouer ensemble différents instruments. Chacun a sa partition, mais tous doivent s'accorder sans jouer de fausses notes. Ses études et son expérience professionnelle lui permettent d'avoir une vision d'ensemble des travaux à effectuer, et de connaître l'enchaînement des tâches. Toutes choses qu'un particulier ne peut pas maîtriser.

B.F : Le premier présente des garanties de compétences, pas le second. L'ordre des architectes est à même de fournir une attestation d'inscription de tous ses membres. Il est donc facile de vérifier les titres de votre interlocuteur. Par contre la fonction de coordinateur de travaux n'est pas réglementée. N'importe qui peut donc s'affirmer comme tel. D'autre part, l'architecte engage sa responsabilité auprès de ses clients.

RSH : *Pouvez-vous donner quelques exemples des avantages que votre expertise peut apporter aux particuliers ?*

B.F : D'abord, la présence de l'architecte ne coûte pas plus cher que son absence, en raison des économies réalisées en termes de durée de chantier. En effet il veillera à une gestion optimale du temps, de l'organisation des corps de métiers, et de la qualité du travail fourni par les entreprises en adéquation avec les objectifs du client. Le particulier se décharge, ainsi, de l'organisation, de la surveillance des travaux et du dialogue avec les entrepreneurs. Il gagne en sérénité. Dernier point :

L'architecte signalera tout problème structurel qu'il faudrait régler en amont du projet actuel. Par exemple, s'il s'agit d'ajouter un étage à une maison, de percer un mur, il dira s'il est nécessaire de renforcer la structure et il veillera au respect des normes parasismiques. Il détectera un éventuel problème d'étanchéité ou si vos tuyaux de chauffage doivent être remplacés •

BERNARD FAUROUX
Architecte dplg
16, rue d'Opio
BP16 - 06560 Valbonne
Tél : 04 93 12 06 05
Port : 06 03 08 13 10
bernard@fauroux.fr
www.fauroux.fr

